

LES AIDES DU CoSMoS POUR LES EMPLOYEURS

- Champ d'application de la CCNS
- Complémentaire santé
- Contrat de travail
- Classification et rémunération
- Santé et sécurité au travail
- Prévoyance
- Congés et jours fériés
- Cotisations sociales
- Formation professionnelle
- Pouvoir disciplinaire et pouvoir de direction
- Relations collectives
- Cumul de statuts et/ou d'emplois
- Sport professionnel
- Temps de travail

COMMENT ADHERER ?

Adhésion annuelle à partir de 100€ pour une association employant jusqu'à 7 salariés équivalent temps plein.

Coût supplémentaire pour les associations employant plus de salariés.

L'adhésion se fait en ligne sur :

<http://cosmos.asso.fr/devenir-adherent>



**Comité Départemental de
Gymnastique du Bas-Rhin**

4, rue Jean Mentelin 67035 STRASBOURG
03.88.26.94.51 - cdgym67@mds67.fr
www.cdgym67.com



LA BOITE A OUTILS

FICHE EMPLOI N°2.1

LE COSMOS, UNE AIDE POUR LES EMPLOYEURS

QU'EST-CE QUE LE CoSMoS ?

Le CoSMoS est la première et l'unique organisation représentant exclusivement l'ensemble des employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel.



SES MISSIONS

Le CoSMoS a pour missions :

- l'étude et la défense des intérêts des employeurs du sport au sens large (économie sociale et secteur marchand)
- la représentation des employeurs du sport dans les négociations avec les syndicats de salariés ainsi qu'auprès des institutions, administrations et collectivités territoriales
- l'accompagnement des employeurs en matière de droit social (droit du travail et droit de la protection sociale) et dans la mise en œuvre de la CCNS
- la sécurisation juridique des employeurs du sport au regard de leurs droits et obligations

Le CoSMoS est à l'écoute des préoccupations de tous les employeurs du sport.



SES SERVICES

1. CONSEILLER ET ACCOMPAGNER

S'appuyant sur son équipe de juristes et son site Internet dédié à l'accompagnement de ses adhérents dans leur rôle d'employeur, le CoSMoS développe une série de services performants pour les conseiller au quotidien :

▪ une permanence téléphonique

du lundi au vendredi (9h30-12h30) ainsi qu'une permanence électronique

▪ des fiches pratiques employeur

destinées à faciliter la mise en œuvre de la CCNS. Elles contiennent des explications pratiques, des modèles de contrat de travail, des exemples concrets... sur les différents thèmes de la CCNS, tels que :

- le contrat de travail (exemple : le contrat intermittent, le temps partiel, le CDD...),
- la classification et la rémunération (exemple : comment réaliser une fiche de poste...),
- la durée du travail (exemple : le travail le dimanche, la modulation...),
- la formation professionnelle (exemple : le financement de la formation...).

Les fiches sont actualisées régulièrement et de nouvelles fiches sont mises à la disposition des adhérents au fil de l'année.

▪ une Foire Aux Questions juridique

▪ une Newsletter d'actualités

REPRESENTER ET NEGOCIER

Le CoSMoS siège en tant qu'organisation patronale à la commission nationale de négociation. Il participe à toutes les commissions paritaires de la branche sport, où il représente et négocie pour ses adhérents et, de manière plus large, défend les intérêts des employeurs du sport.

2. INFORMER ET FORMER

La législation sociale étant en constante évolution, la CCNS l'est également. De plus, les associations et entreprises du sport présentent une grande diversité (activité, taille, moyens).

Pour répondre à ce double défi, le CoSMoS organise, de manière régulière, des sessions de formation ou d'information dans les territoires et dans les disciplines sportives.

Il intervient à la demande de structures souhaitant organiser de telles manifestations selon le format et sur les thèmes désirés.

3. ECHANGER

C'est au CoSMoS que vous pouvez rencontrer les employeurs du sport qui partagent vos préoccupations et échanger avec eux sur les bonnes pratiques du secteur.



CONSEILS

La professionnalisation du sport impose aux dirigeants de club de maîtriser la législation du droit social (droit du travail et droit social) ainsi que les spécificités de la CCNS. L'évolution permanente des textes législatifs complique ce devoir que chaque employeur doit maîtriser. Le CoSMoS vous permet de comprendre l'ensemble des procédures auxquelles vous devez répondre et vous tient informé de toutes les évolutions.



CONTACT

CoSMoS

1, Avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS

secretariat@cosmos.asso.fr

01 58 10 06 70

cosmos.asso.fr